



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 14 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-25

FINANCES

Mesures transitoires avant le vote du budget primitif 2026

Date de la convocation : 4 novembre 2025

Préfecture des Deux-Sèvres

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

17 NOV. 2025

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 17

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1612-1, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2025-05 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2025 du budget principal du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2025-06 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 14 novembre 2025 ;

Considérant qu'il est indispensable, pour assurer la continuité du service public, de pouvoir effectuer des dépenses et mettre en recouvrement les recettes sur les sections de

fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe ;

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » à :

- mettre en recouvrement les recettes, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente jusqu'à l'adoption du budget principal et du budget annexe 2026,

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget annexe de l'exercice 2026, selon la ventilation par chapitres et articles budgétaires précisée dans l'annexe jointe,

- à engager, liquider et mandater des dépenses pluriannuelles du budget annexe dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture et / ou de révision de l'autorisation de programme ou d'engagement,

- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets de l'exercice 2026 lors de leur adoption.

Le Président,



René BAURUEL

Prefecture des Deux-Sèvres

17 NOV. 2025

Comité syndical du SMO "Deux-Sèvres Numérique" du 14 novembre 2025

SSMO Budget Annexe - Ventilation des crédits d'investissement par chapitre et article budgétaire (hors emprunt)

Libellé	Niveau	Description	Total CP Voté 2025 sans reports, hors AP	1/4 des investissements	Total CP Voté sur AP crédits de paiement 2025	Total investissement 2026 autorisé avant vote
Investissement	Section					
Chapitre		Immobilisations incorporelles	1 500 500			
20	Article	Frais d'études				
2031	Article	Concessions et droits assimilés	1 500 500	375 125		375 125
2051	Article	Immobilisations corporelles	113 000			
21	Chapitre	Terrains nus		-		
2111	Article	Installations complexes spécialisées				
21151	Article	Installations à caractère spécifique	113 000	28 250		28 250
21153	Article	Immobilisations en cours	29 326 500			
23	Chapitre	Installations, matériel et outillage techniques				
2315	Article	Opérations pour le compte de Vienne Numérique	29 326 500	7 331 625	5 691 800	13 023 425
45811	Chapitre	Opérations pour le compte de Vienne Numérique	-			
45811	Article		-	-		
Total			30 940 000	7 735 000	5 691 800	13 426 800

Préfecture des Deux-Sèvres

17 NOV. 2025



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 14 novembre 2025
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	O		
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M. Pierre Bureau
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	P		Donne pouvoir à M. Gilles Petraud
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		A le pouvoir de Mme Pascale Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	P		Donne pouvoir à M. Jany Peronet
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M. Martial Brunet
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	P		Donne pouvoir à M. Roland Moriceau
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	P		Donne pouvoir à Mme M-Pierre Missioux
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN – Communauté d'agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		A le pouvoir de M. Yves Attou
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T			
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N	Excusée	
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N	Excusée	

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvaudais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN

